

**CENTRES HOSPITALIERS D'ANGOULÊME, DE LA ROCHEFOUCAULD, DE
RUFFEC, DE CONFOLENS et EHPAD AIGRE
(Direction commune)**

FICHE DE POSTE

EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

I. PRÉSENTATION DU PERIMETRE

A. Le Centre hospitalier d'Angoulême

Le Centre hospitalier d'Angoulême est le Centre hospitalier public de référence du territoire de santé de la Charente. Il comprend 1200 lits ou places dont 600 d'hébergement et a conclu une convention de direction commune avec le Centre hospitalier de La Rochefoucauld (440 lits et places), le Centre hospitalier de Ruffec (137 lits dont 63 d'hébergement, un service d'urgences), de Confolens (202 lits dont 120 d'hébergement) et l'EHPAD d'Aigre (89 lits et places).

Le Centre hospitalier d'Angoulême développe une activité de référence dans l'ensemble des spécialités médicales pour lesquelles il dispose, en propre ou dans le cadre de formules de coopérations, d'autorisations d'activités (Samu-Smur, Urgences, Réanimation, 2 IRM, 2 Scanners, appareils de Dialyse, 2 salles de Cardiologie Interventionnelle, 3 accélérateurs de Radiothérapie exploités dans le cadre d'un GCS (CeRAC), Oncologie, 2 Caméras de scintigraphie, explorations fonctionnelles, 1 TEPSCAN).

Sur le plan chirurgical, le Centre hospitalier développe une activité en chirurgie viscérale, bariatrique, urologique, gynécologique, orthopédique et traumatologique, vasculaire et thoracique, la stomatologie et l'ORL dans un contexte concurrentiel sur l'agglomération (Angoulême : 47 000 habitants ; agglomération : 110 000 habitants ; Charente : 320 000 habitants).

L'établissement réalise également 1500 accouchements par an (soit plus de la moitié de ceux de l'agglomération). L'établissement dispose d'un secteur de 78 lits de Soins de Suite. Le Centre hospitalier d'Angoulême coopère selon de nombreuses conventions et dans le cadre des différentes structures avec l'essentiel des acteurs du territoire sanitaire (2 GCS dont l'un territorial avec les 7 Etablissements Publics, 1 GIE IRM, 1 GIP Cuisine).

Par ailleurs, le Centre hospitalier d'Angoulême est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire de la Charente composé de l'ensemble des établissements publics de santé du département.

La stratégie de l'établissement est organisée autour du projet d'établissement 2018-2022. Le nouveau projet d'établissement a été lancé début 2023. L'établissement est certifié par la Haute Autorité de santé (Qualité des soins confirmée depuis janvier 2022) et ses comptes sont certifiés sans réserve.

B. Les établissements de la Rochefoucauld, de Ruffec, de Confolens et d'Aigre

Situé à 20 km d'Angoulême, le Centre hospitalier de la Rochefoucauld dispose de 12 lits de médecine (dont 6 dédiés aux soins palliatifs) et 42 lits en soins de suite et réadaptation, 42 places de service de soins infirmiers à domicile, 10 places en Hospitalisation de Jour (7 places de

rééducation et 3 d'évaluation), 53 lits en Unités de Soins de Longue Durée (USLD), 40 lits en Foyer d'Accueil Médicalisé (Centre Pierre Mourier), 234 lits d'EHPAD répartis sur 3 structures.

Le Centre hospitalier de la Rochefoucauld fait l'objet d'un nouveau projet d'établissement dans le cadre d'un accord tripartite avec le Conseil départemental et l'ARS.

Situé à 40 km d'Angoulême, le Centre hospitalier de Ruffec dispose de 29 lits de médecine (dont 3 dans une unité de soins continus et 2 dans une unité d'hospitalisation de courte durée adossé à un service d'urgences (10 283 passages en 2022) et 35 lits en soins de suite et réadaptation (20 à orientation gériatrique et 15 autres polyvalents), 63 lits d'EHPAD. L'organisation médicale est classique, et est structurée en deux pôles d'activité médicale.

Le Centre Hospitalier de Confolens est le seul établissement de santé du territoire de la Charente Limousine. Les établissements sièges de SAU les plus proches du territoire sont le CH Angoulême à 70 Km, le CH de St Junien à 25 Km, le CHU de Limoges à 60 Km, le CHU de Poitiers à 70 Km. Le Centre Hospitalier de Confolens d'une capacité de 202 lits : 25 lits de médecine, 2 de Soins médicaux et de réadaptation, 30 lits d'Unité de soins de longue durée, un Service d'accueil des urgences, un SMUR et 120 lits d'EHPAD

Situé à 30 km d'Angoulême, l'EHPAD Habrioux d'Aigre comprend 87 lits d'hébergement permanent, 1 lit d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour. L'établissement s'est lancé depuis deux ans dans un projet architectural de restructuration et de rénovation, sur le même site et à capacité constante avec identification d'une unité spécifique pour résidents déments déambulants.

C. Le Groupement hospitalier de territoire de Charente

Le GHTC regroupe l'ensemble des établissements publics du département de Charente. Les sept établissements membres du GHT de Charente sont :

- Le Centre hospitalier d'Angoulême ;
- Le Centre hospitalier spécialisé « Camille Claudel » à La Couronne ;
- Le Centre hospitalier de la Rochefoucauld ;
- Les Hôpitaux de Grand Cognac ;
- Le Centre hospitalier de Ruffec ;
- Le Centre hospitalier de Confolens ;
- Les Hôpitaux Sud Charente (Barbezieux-Saint-Hilaire).

II. POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

Le Directeur général adjoint est hiérarchiquement rattaché au Directeur général des Centres hospitaliers d'Angoulême, de la Rochefoucauld, de Ruffec, de Confolens et d'Aigre

III. MISSIONS PERMANENTES DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Sous l'autorité et en lien étroit avec le Directeur général, il contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique stratégique de la direction commune et du GHT. Il peut se voir confier tout dossier spécifique par le Directeur Général.

Il assure le remplacement de ce dernier en cas d'absence ou d'empêchement.

Le Directeur général adjoint peut se voir déléguer ou confier, par le Directeur général, la gestion de tous dossiers internes stratégiques ou opérationnelles du Centre hospitalier d'Angoulême

A. AFFAIRES GENERALES

1. Conventions

- Elaboration, suivi et évaluation des conventions et coopérations du CH Angoulême en lien avec le CHU de Poitiers, les cliniques de Charente et les autres établissements du GHT. Appui aux établissements de la Direction commune
 - Animation des réunions relatives aux conventions
2. Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements en Direction commune
 - Impulsion et supervision des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des Centres hospitaliers de Ruffec, de la Rochefoucauld, de Confolens et de l'EHPAD d'Aigre
 3. Représentation du CHA dans des instances et structures régionales ou nationale (FHF, GCS Achats NA, ADSNA, etc.)

B. STRATEGIE TERRITORIALE

1. Direction commune
 - Animation de la Direction commune des Centres hospitaliers d'Angoulême, de la Rochefoucauld, de Ruffec, de Confolens et d'Aigre en lien avec les directeurs délégués
 - Participation aux instances des Centres de la Rochefoucauld, de Ruffec, de Confolens et d'Aigre par délégation et en représentation du Directeur général ou, le cas échéant en sa présence
 - Supervision de la politique territoriale des achats, de la logistique et du développement durable, en lien avec le Directeur de la politique territoriale d'achats, des affaires logistiques et du développement durable du Groupement hospitalier de territoire Charente
2. Groupement Hospitalier de Territoire de Charente
 - Suivi et coordination de la convention constitutive et du règlement intérieur du Groupement hospitalier de territoire de Charente
 - Suivi de la gestion des instances du Groupement Hospitalier de Territoire de Charente : comité stratégique, commission médicale de groupement, comité territorial des élus locaux (ordre du jour, convocations, préparation des dossiers, procès-verbaux, communication). Coordination de la Conférence territoriale de dialogue social, en lien avec la Direction des ressources humaines et de la Commission des usagers en lien avec la Direction de la qualité, gestion des risques, affaires juridiques et relations avec les usagers
 - Pilotage et gestion du Bureau du Groupement Hospitalier de Territoire de Charente (ordre du jour, convocations, préparation des dossiers, procès-verbaux, communication)
 - Echanges fréquents avec les Directeurs des établissements du GHT
 - Définition et animation de la politique de santé publique du GHT en lien avec l'ARS et les organismes partenaires (HCWH, Ligue contre le Cancer, RESPADD, etc.); encadrement des deux animateurs de santé publique et suivi des projets
3. Les coopérations territoriales et régionales
 - Mise en œuvre des coopérations avec les établissements de santé du Groupement hospitalier de territoire de Charente, le Centre hospitalier universitaire et les autres partenaires du territoire dont les entités privées
 - Recherche et/ou développement de coopérations engagées ou à engager avec d'autres organisations (comme les collectivités territoriales), par exemple dans le cadre des Contrats Locaux de Santé ou encore du Centre de Coordination en Cancérologie
 - Le cas échéant, représentation de l'établissement dans le cadre de ces coopérations territoriales
4. Les coopérations internationales

- Définition et pilotage des coopérations internationales (Mali, Côte d'Ivoire, etc.).

5. Télésanté

- Accompagnement du déploiement des projets de télésanté dans les établissements du GHT (téléexpertise, téléconsultations, télérégulation, télésurveillance)
- Préparation et animation du COPIL territorial télémédecine
- Accompagnement du projet « Télésanté en SSR » financé par l'ARS Nouvelle Aquitaine

6. Autres groupements

- Gestion des instances des autres groupements (en lien éventuellement avec les professionnels concernés) : Laboratoire commun de Charente, GIE IRM (en lien avec le coadministrateur).

C. PROJET MEDICO-SOIGNANT PARTAGE DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE CHARENTE

- Coordination de la démarche de refonte du Projet médico-soignant partagé du Groupement hospitalier de territoire de Charente
- Suivi et pilotage de la mise en œuvre du Projet médico-soignant partagé du Groupement hospitalier de territoire de Charente
- Supervision du suivi et de la mise en œuvre des Projets d'établissements des établissements en Direction commune avec le Centre hospitalier d'Angoulême

IV. MOYENS HUMAINS MIS A DISPOSITION

- Attaché d'administration hospitalière
- Chargée de mission construction des filières médico-soignantes et télémédecine du GHT
- Animateurs de santé publique (deux agents)
- Secrétariat de la direction générale (deux agents)

V. APTITUDES ATTENDUES

- Excellente culture générale et très bonnes capacités relationnelles attendues
- Connaissances approfondies dans le domaine du droit et des finances hospitalières, du droit de la santé, du régime des autorisations et du fonctionnement des instances
- Capacités en matière d'analyse stratégique et d'aide à la décision
- Capacité de pilotage (gestion de projet, management, animation et formation)
- Sens du travail en équipe et de la communication
- Gestion des situations complexes, gestion de l'urgence
- Autorité et qualité pédagogique
- Loyauté
- Disponibilité
- Rigueur et sens de l'organisation
- Capacité à anticiper
- Capacité de synthèse